



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET de MAYOTTE

**Direction des Ressources et de
la Coordination Interministérielle
Service des Ressources Humaines
et de l'Action Sociale**

Arrêté n°35/SG/2019 du 22 janvier 2019

**Portant ouverture du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint
administratif de l'intérieur et de l'outre-mer au bénéfice de la préfecture de Mayotte**

LE PREFET DE MAYOTTE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2014 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret du 28 mars 2018 portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 30 mars 2018 ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

- VU l'arrêté du 4 janvier 2019 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2019 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté préfectoral n°882/SG/2018 du 8 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU l'avis de recrutement du 2 janvier 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

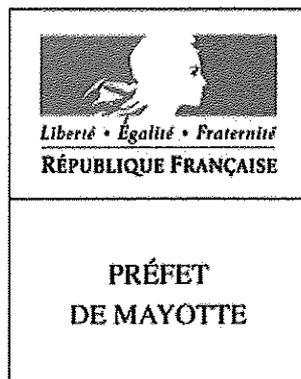
ARRÊTE

- Article 1 :** Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer est ouvert.
- Article 2 :** Le nombre de postes ouverts au bénéfice de la préfecture de Mayotte est fixé à 5.
- Article 3 :** La date de clôture des inscriptions est fixée au jeudi 31 janvier 2019 (le cachet de la poste faisant foi).
- Article 4 :** Les dossiers de candidature feront l'objet d'une pré-sélection par les membres de la commission de sélection. Les candidats retenus à la pré-sélection sur dossier seront admis à prendre part à un entretien de recrutement devant les membres de la commission de sélection, constituée d'au moins 3 membres dont un au moins appartient à une administration ou à un établissement public autre que celles ou ceux dans lesquels les emplois sont à pourvoir.
- Article 5 :** A l'issue des entretiens, la commission de sélection arrête la liste des candidats aptes au recrutement par ordre de mérite.
- Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le **22 JAN. 2019**

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Edgar PEREZ



Mamoudzou, le 2 janvier 2019

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
Adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer

La préfecture de Mayotte recrute

5 agents titulaires de catégorie C pour le service des migrations et de l'intégration.

Description des postes :

Au sein de la préfecture de Mayotte / direction de l'immigration de l'intégration et de la citoyenneté, vous êtes en charge de l'accueil des usagers demandeurs de titres et de l'instruction de leur dossier. Ce poste nécessite des connaissances minimales en droit administratif. La connaissance des principes du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (Ceseda) serait un plus. Les postes exigent une bonne maîtrise des outils bureautiques de type libre office (traitement de texte et tableur)

Procédure :

Ces postes sont à pourvoir par un recrutement sans concours. Le nombre de postes ouverts est de 5 avec une liste complémentaire de 3. Il peut être fait appel à cette liste pour pourvoir des postes non prévus initialement mais seulement jusqu'à la date d'ouverture d'une nouvelle procédure de recrutement sans concours. Une commission composée de trois membres dont un n'appartenant pas à la préfecture effectuera une pré-sélection des candidats qui seront convoqués à un entretien

Modalité d'inscription:

La pré-sélection à l'entretien de recrutement se fera sur un dossier, constitué :

- d'une lettre de candidature dactylographiée;
- d'une lettre de motivation (manuscrite) d'une page maximum, dans laquelle le candidat évoquera les motifs de sa candidature tirés de son expérience et ou de sa formation.

- d'un curriculum vitae (recto et verso) détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés

Conditions d'accès : conditions générales d'accès à la fonction publique

Les recrutements externes sans concours sont ouverts à toutes les personnes remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- posséder la nationalité française ou d'un Etat membre de la Communauté européenne ou de l'espace économique européen ;
- jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Transmission et composition des dossiers de candidature:

Les dossiers doivent parvenir sous enveloppe à

Préfecture de Mayotte
Direction des Ressources et de la Coordination Interministérielle
Service des Ressources Humaines
BP 676
97600 Mamoudzou Mayotte

Date limite de candidature : 31 JANVIER 2019 cachet de la poste faisant foi.

Les candidats dont le dossier sera retenu par la commission de sélection, recevront une convocation pour un **entretien qui se déroulera entre le 18 et 22 février 2019**

A l'issue des entretiens, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats recrutés.

Renseignements complémentaires

concours@mayotte.pref.gouv.fr

